



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET

DECISION DU MAIRE
N°030/2025

**Prolongation contrat de service d'aide à la gestion des
risques hydrométéorologiques - Predict services**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
Vu le Code de la commande publique (CMP) et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;
Vu la délibération n° 14/juin/2020 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;
Vu l'offre de renouvellement transmise par Predict Services en date du 10 septembre 2024, concernant le service d'aide à la gestion des risques hydrométéorologiques ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Banyuls-sur-Mer d'assurer une gestion optimale des risques hydrométéorologiques sur le territoire communal ;
Considérant l'intérêt de disposer d'un outil d'aide à la décision performant et adapté à ses besoins spécifiques ;

DECIDE

Article 1 : La Commune conclut le renouvellement du contrat de service d'aide à la gestion des risques hydrométéorologiques avec la société PREDICT SERVICES, domiciliée Parc Jean Mermoz, 20 rue Daurat – 34170 Castelnau le Lez, pour un montant annuel de 3600 € HT (trois mille six cents euros), pour une durée de 5 ans, à compter 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et reportée aux budgets suivants.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et la Directrice des finances sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le lundi 10 mars 2025

Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ

